



# Garantie - Information importante

## Règles d'entretien

**Plancher TIMES Flooring Inc.** aimerait vous remercier pour l'achat d'un de nos produits. Afin que la garantie limitée de **25 ans** résidentiel et de 3 ans commercial soit valide, **Plancher TIMES Flooring Inc.** requière que l'acheteur prenne connaissance des recommandations suivantes.

### PRÉPARATION DES LIEUX - POSE SUR CONTREPLAQUÉ

La pose d'un plancher de bois devrait être la dernière étape de votre projet. Voici les particularités à valider avant même de procéder à la livraison et à l'installation de votre plancher.

- Le sous-plancher doit être sec pour une bonne pose au sous-sol. Il se doit d'être bien aéré afin d'éviter les dommages causés par une source d'humidité.
- Le système de chauffage doit être fonctionnel et la température de la pièce doit avoir été maintenue à 22°C/72°F pendant une semaine.
- L'humidité relative doit se situer entre 35% et 55% sinon retardez l'installation et la livraison de votre bois.
- Le taux d'humidité du contreplaqué ne doit pas dépasser 11% et l'écart entre le sous-plancher et les lamelles de bois d'ingénierie ne doit pas être supérieur à 4%. Si les taux d'humidité sont trop élevés, chauffez, ventilez et déshumidifiez davantage. L'écart du taux d'humidité interne des lamelles de bois, de 4¼ po de large et plus, et celui du contreplaqué ne doit pas être supérieur à 2%.
- Entreposez les boîtes dans la pièce où le plancher sera installé au moins 48 heures avant la pose en respectant les normes d'humidité ci-haut mentionnées. Cela permettra au bois de prendre les mêmes conditions environnementales que la pièce.

### POSE SUR BÉTON

Toujours vérifier, à l'aide d'un testeur d'humidité pour béton, que le taux d'humidité ne dépasse pas 4%. Si le taux est plus élevé, un test au chlorure de calcium devra être effectué. Ce test ne doit pas excéder 3lb/1000 pi<sup>2</sup> par 24 heures. Si l'humidité excède cette dernière mesure mais qu'elle est inférieure à 7lb/1000 pi<sup>2</sup> par heure, il sera possible d'utiliser une membrane imperméable approuvée pour recouvrir le béton. Il ne faut en aucun cas installer votre plancher si le taux d'humidité du béton dépasse 7lb/1000 pi<sup>2</sup> par heure. Une période de séchage minimale de 60 jours doit être prévue pour toute nouvelle surface de béton.

### SYSTÈME DE CHAUFFAGE PAR RAYONNEMENT (CHAUFFAGE RADIANT)

Assurez-vous que des tests de chauffage et de fuites ont été effectués et que le système a été mis en fonction et éteint à plusieurs reprises pendant quelques semaines avant de faire l'installation de votre plancher d'ingénierie. Avant de procéder à l'installation, vous devez vous assurer que le système de chauffage radiant soit éteint et qu'il ait atteint la température de la pièce.



# Garantie - Information importante

## Règles d'entretien

Portez attention aux conduits de votre système. S'ils sont à découvert, il faudra les recouvrir avec un contreplaqué de 3/8 po afin de permettre à la chaleur de se diffuser plus uniformément. Une fois l'installation terminée, vous pouvez augmenter graduellement la température du système de chauffage à raison de 3°C (37.4°F) par jour. Introduire graduellement la chaleur sur plusieurs jours en début d'utilisation ou suite à l'interruption du système. La chaleur produite par un plancher chauffant ne doit pas excéder 26.7°C /80°F en surface du plancher.

### LE BOIS EST UNE MATIÈRE VIVANTE ET NATUREL

Le bois étant un produit naturel, peut prendre de l'expansion ou se contracter selon les changements de température, d'humidité relative ainsi qu'aux changements de saison. Ces effets peuvent occasionner de petits écarts de distance en largeur et en longueur en bordure des planches n'occasionnant pas de défectuosité au produit. Ceci est un effet naturel et non garantie.

### GARANTIE

La garantie sur le produit **Plancher TIMES Flooring Inc.** est applicable dans la mesure où les **règles d'entretien** ci-jointes et celles de la NWFA sont respectées lors de l'installation du plancher.

Veuillez s'il vous plaît compléter les coordonnées suivantes indiquant que vous avez pris connaissance de ce document et le soumettre à [info@planchertimes.com](mailto:info@planchertimes.com) L'omission de cette condition, éliminera votre garantie. *Note : Photo et registre d'information sont suggérés.*

COORDONNÉES			
Nom du détaillant :		Nom du produit:	
Adresse :		Pied carré :	
Ville :	Province :	Code postale :	Nom de l'installateur :
Date d'achat :		Date d'installation :	
Nom du propriétaire:		Signature du propriétaire :	